

## **Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables**

**Cible de l'ONU:** 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

### **Indicateur 12.i6 : Emplois de l'économie circulaire**

## **Concepts et définitions**

### **Définition de l'indicateur :**

L'indicateur « **Emplois de l'économie circulaire** » quantifie le volume d'emplois associé aux activités économiques relevant de l'économie circulaire, en équivalent temps plein.

### **Concepts :**

L'**emploi dans l'économie circulaire** est estimé selon deux niveaux : le premier niveau constitue le cœur de l'économie circulaire avec les sept piliers définis par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ces piliers sont :

- Recyclage et valorisation des déchets (matière et organique)
- Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)
- Extraction/ exploitation et achats durables
- Consommation responsable (achats, consommation collaborative, utilisation)
- Activités dites « connexes », c'est-à-dire les activités dont l'objectif premier n'est pas la circularité du processus de production ou la réduction des matières mais qui y contribuent à plus ou moins long terme.

### **Champ :**

France (métropole + DOM)

### **Commentaires :**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte vise une croissance économique durable et la création d'emplois pérennes et non délocalisables. L'indicateur « **Emplois de l'économie circulaire** » participe à la mesure de la transition de la France vers un système économique plus économe en ressources.

Cet indicateur est un indicateur complémentaire<sup>1</sup> aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 12.6.

## Méthodologie

### **Méthode de calcul :** (Méthodologie détaillée)

L'indicateur « **Emplois de l'économie circulaire** » comptabilise le nombre d'emplois par activité détaillée et le pourcentage d'emplois par pilier de l'économie circulaire. Le nombre d'emplois est arrondi au millier près.

La difficulté à retranscrire l'économie circulaire dans une seule nomenclature statistique a conduit à la mise en place de plusieurs méthodologies d'approche de l'emploi et de fait, à l'utilisation de diverses sources de données statistiques.

Trois types d'approches sont considérés :

- l'approche « secteurs d'activité »: l'emploi est observé directement à partir des secteurs NAF et de la source CLAP (connaissance locale de l'appareil de production) de l'Insee. Cette méthode est appliquée aux domaines de la location, de l'entretien-réparation, de l'occasion, des services d'exploitation des transports et des industries d'incorporation des matières premières secondaires. Pour ce dernier, des ratios ont été appliqués pour un ciblage plus précis de l'emploi sur la fabrication de produits à partir de matières premières secondaires;

- l'approche « produits »: l'emploi est estimé par produit (identifié dans les enquêtes annuelles de production (EAP)) à partir de ratios de productivité issus de la source ESANE. Cette méthode est appliquée aux domaines des éco-activités, des activités périphériques, aux produits issus des EAP. Dans le cas des produits liés à la collecte et au traitement des déchets, des ratios ont été appliqués pour un ciblage plus précis de l'emploi lié au recyclage et à la valorisation énergétique ;

- l'approche « établissements »: l'emploi est observé directement dans Clap à partir des numéros SIREN. Cette approche a été appliquée pour chiffrer l'emploi dans la consommation collaborative et les filières REP. Sur ces filières, des ratios ont été appliqués pour un ciblage plus précis de l'emploi lié au recyclage et à la valorisation énergétique.

Les activités relevant de l'éco-conception, de l'écologie industrielle et de l'économie de la fonctionnalité n'ont pu être quantifiées faute de pouvoir les identifier dans les nomenclatures statistiques. Concernant la consommation collaborative (pilier consommation responsable) et l'économie sociale et solidaire (ESS) (pilier allongement de la durée d'usage), l'emploi associé n'a pas été intégré au chiffrage global : la méthodologie appliquée ne permettant pas d'estimer l'emploi tous les ans ; quant à l'ESS, l'emploi chiffré se heurte à la

---

1 *Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.*

difficulté d'obtention des données auprès des acteurs concernés et son champ est plus large que celui de l'allongement de la durée d'usage.

**Désagréations retenues :**

par pilier de l'économie circulaire : extraction/exploitation et achats durables, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage et valorisation des déchets, pilier « connexe ».

**Autres désagréations possibles :**

Néant

## Source des données

**Description :**

La production de cet indicateur est réalisée par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) sur la base d'un certain nombre de sources, dont l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

**Périodicité :**

Pour l'instant, l'indicateur a été produit pour les années 2008 et 2013. À terme, il sera produit à une fréquence annuelle.

**Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :**

Les deux années disponibles pour le moment (2008 et 2013) sont comparables dans le temps, puisque les évolutions ont été calculées.

## Références / Publications

[SDES : 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire - Édition 2017](#)